

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Omboue : une Congolaise périt dans un naufrage

Par G.R.M.
Omboué/Gabon

FANNY, Congolaise, la trentaine, a trouvé la mort le 14 mars dernier à Omboué, après que l'embarcation dans laquelle elle se trouvait a chaviré. Ne portant pas de gilet de sauvetage, comme les autres occupants de la pirogue, la jeune dame n'a pas pu nager dans les eaux troubles de la lagune Nkomi pour regagner la rive. Selon des témoins, après avoir fait son jogging au petit matin, Fanny et une autre femme, entre autres, auraient sollicité les services d'un piroguier pour aller acheter du poisson chez des pêcheurs. Malheureusement, c'est lors de la navigation que l'embarcation a chaviré. La défunte aurait coulé dans les eaux de la lagune Nkomi,

avant que le corps inanimé ne remonte à la surface. Celui-ci a finalement été ramené sur le rivage, derrière le service départemental de la Pêche, où un agent des forces de l'ordre et un médecin du centre médical d'Omboue sont arrivés pour les constats d'usage.

Si de nombreux badauds n'ont pu retenir leurs larmes lors de l'annonce du décès tragique de Fanny et à la vue de sa dépouille, ce drame soulève à nouveau la problématique des exigences en matière de navigation, notamment fluviale. En effet, dans le département d'Etimboué dont Omboue est le chef-lieu, de nombreux piroguiers ne respectent pas les exigences liées à leurs activités. Particulièrement la mise à disposition des gilets de sauvetage aux passagers. Et cela, au vu et au su des responsables administratifs concernés.



L'embarcation de la mort.

Nombakélé: près d'une dizaine d'habitations réduites en cendres

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES habitants de Nombakélé, un quartier du 3^e arrondissement situé en plein cœur de Libreville, étaient les témoins d'un violent incendie, qui s'est déclenché, samedi dernier vers 12 heures. Bilan : une dizaine d'habitations complètement ou partiellement réduites en cendres. Et plusieurs familles condamnées à vivre à la belle étoile.

L'incendie serait parti d'une des maisons situées non loin de la station-service de Nombakélé. La promiscuité des logements aurait favorisé la propagation rapide des flammes. Et la fumée était perceptible plusieurs kilomètres à la ronde.

Selon les témoins, l'ampleur du désastre a été limitée à la dizaine de maisons grâce à la promp-

titude de l'intervention des sapeurs-pompiers. Les soldats du feu seraient arrivés sur les lieux du sinistre peu de temps seulement après l'appel au secours des riverains. Ce qui a d'ailleurs permis d'éviter un drame puisque le feu approchait déjà les immeubles d'habitations et autres établissements commerciaux situés dans le périmètre immédiat de la zone sinistrée.

Aucune perte en vies humaines ni de blessés n'est à déplorer. Toutefois, il est nécessaire de relever le stress hydrique dans lequel vivent la plupart des habitants de ce quartier. En effet, avant l'arrivée des soldats du feu, c'est parfois munis du dernier récipient encore plein d'eau que certains riverains ont tenté d'éteindre le brasier. Mais sans grand succès, jusqu'à l'arrivée des pompiers qui étaient équipés de cinq (5) camions d'intervention.

Port-Gentil: encore des pédophiles en prison!

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

L'ÉMOTION soulevée dans l'opinion par l'affaire Kapone - un pédophile qui entretenait des relations avec ses enfants mineurs - semble n'avoir pas découragé les pédophiles qui croissent dans la capitale économique.

Les derniers à être passés par les fourches caudines de la justice sont A.M., âgé de 15 ans, le propre cousin de la victime, et deux de ses amis. Ils auraient abusé sexuellement de S.V., 14 ans, élève dans un établissement de Port-Gentil. Des faits graves qui justifient la décision du parquet de placer, la semaine dernière, leurs auteurs en détention préventives à la prison du Château.

D'après les faits, A.M. aurait violé son cousin à plusieurs reprises. L'assouvissement des bas instincts du délinquant sexuel précoce a atteint son paroxysme, lorsque ce dernier décide d'organiser des viols en réunion en compagnie de deux autres amis. Et lorsque S.V. décide de tout révéler, il est copieusement tabassé par ses bourreaux. S'ar-



Le palais de justice de Port-Gentil, où les instances sont en train de s'activer de sorte que les présumés auteurs de viol en réunion paient pour leurs actes.

mant de courage en dépit de ces menaces, l'adolescent se confie à deux filles de sa classe. Ce sont justement ces dernières qui en parleront à la psychologue de l'établissement. Sur la base de cette confiance, cette dernière rédige un rapport qui est remis aux autorités judiciaires.

Peu de temps après, la juridiction des mineurs convoque l'enfant et ses parents. S.V. relate dans les détails les faits comme il l'a fait à la psy. L'enquête ouverte par le parquet permet de

neutraliser deux des mis en cause qui sont présentés devant le procureur des mineurs. Les violeurs présumés sont ensuite déférés devant la présidente de la juridiction des mineurs qui les place sous mandat de dépôt à la prison du Château.

À noter que la tournée initiée par la juridiction des mineurs dans les établissements secondaires de Port-Gentil a permis à plusieurs langues de se délier concernant les cas de pédophilie.